

# UNE ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE

## Une AFP, qu'est ce que c'est?

C'est une association syndicale qui réunit les propriétaires d'un territoire, situé en zone de montagne ou défavorisée, à vocation agricole et pastorale.

# Une AFP, pourquoi et dans quel but?

Dans les territoires de montagne, la propriété foncière est, en général, petite, morcelée en de nombreuses parcelles qui appartiennent à un grand nombre de propriétaires souvent lointains et inconnus.

Pour pallier ces problèmes, l'AFP constituée devient le représentant de tous les propriétaires et met en place une gestion concertée du territoire regroupé, constitue des unités d'exploitation et de pâturage stables et structurées, encourage à l'aménagement et l'entretien du milieu;

## Une AFP, pourquoi pas?

**Libre,** créée avec l'accord unanime et volontaire des propriétaires, elle est adaptée à certaines situations mais reste de statut de droit privé,

Autorisée, par arrêté préfectoral, après enquête publique et consultation des propriétaires, elle prend le caractère d'établissement public et dispose des prérogatives de la puissance publique.

### Une AFP, un bon moyen

L'AFP, c'est un bon moyen pour engager une démarche de développement et de gestion de l'espace, réagir devant la désertification rurale, la disparition des élevages et la fermeture des milieux naturels.

L'AFP, c'est un bon moyen pour concilier les intérêts des propriétaires, des usagers et la sauvegarde de la vie rurale.

### Pour vous aider,

# La Fédération Pastorale de l'Ariège,

Avec son équipe d'animateurs spécialisés,

Est à votre service, sur le terrain



# Fédération Pastorale de l'Ariège

Hôtel du Département BP23 09000 FOIX

Maquette: Fédération Pastorale de l'Ariège Crédit photos: FPA, S. Thierry

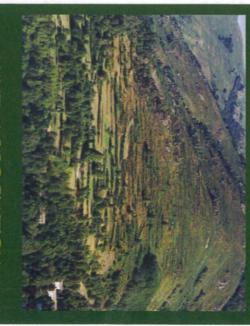
E-mail: federation.pastorale@pastoralisme09.fr





# FEDERATION PASTORALE DE L'ARIEGE

# DES TERRITOIRES... DES PROJETS D'AVENIR



# FONCIERE PASTORALE (AFP)

Pour les réaliser

Pour une montagne vivante et un pastoralisme moderne éleveurs, élus et techniciens

font vivre l'espace montagnard pyrénéens ariégeois





de 60 AFP et plus de 70 GP ont vu le jour, animés par la loi pastorale de 1972 qui institua les Associations foncières Fédération Pastorale. pastorales (AFP) et les groupements pastoraux (GP), prés depuis 1974, grâce à l'impulsion apportée par la

#### Aujourd'hui,

structurées, et d'autant d'éleveurs transhumants. d'agriculteurs de montagne disposant ainsi, d'exploitations hectares mis à la disposition de plus d'une centaine fonciers, privés et publics, possédant plus de 25000 ces AFP groupent près de 5000 propriétaires

#### Annuellement

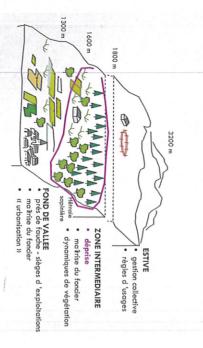
d'améliorations pastorales subventionnés jusqu'à 70 % régionales et de l'Europe. grâce aux aides des collectivités départementales

#### Leur Efficacité

patrimoine n'est plus à démontrer. organiser le foncier, gérer l'espace et valoriser le en zone d'estive et en zone intermédiaire pour

Elles apportent des solutions adaptées aux handicaps et aux problématiques de ces territoires.

es objectifs, des territoires Elles permettent la constitution d'unités foncières stables et, de façon plus générale, l'amélioration des conditions de travail des éleveurs dans ces zones.



## ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE? COMMENT CRÉER UNE

# 1) Définir le périmètre, le projet, les objectifs

Un diagnostic de territoire permet à partir de l'analyse de la situation locale - usages agro-pastoraux, autres usages, enjeux, potentialités- en s'appuyant sur un document d'urbanisme, d'orienter la réflexion et de mobiliser les acteurs : élus, propriétaires, éleveurs, autres.



# 2) Engager la création de l'Association

- Adhésion du conseil municipal au projet
- Réunion d'information des propriétaires,
- propriétaires, du projet : textes, statuts, plans, parcelles engagées, noms des - Organisation d'une enquête pour consulter les propriétaires, mise à disposition d'un dossier d'enquête comprenant les documents descriptifs
- Désignation d'un commissaire enquêteur qui donne un avis sur le
- requises de majorité sont vérifiées pour que le préfet puisse autoriser association: Réunion des propriétaires en assemblée constitutive où les conditions
- la surface du périmètre sont favorables au projet, 50 % au moins des propriétaires apportant 50% au moins de
- seule la majorité des surfaces apportées favorablement est suffisante si une collectivité participe au projet en apportant des terrains
- Arrêté préfectoral d'autorisation de l'association

### Installer l'Association

son choix, désignation des membres du syndicat parmi les propriétaires. Réunion de l'assemblée générale des propriétaires, chacun dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'hectare qu'il apporte dans l'association, chacun peut se faire représenter par toute personne de

### 4) Des règles légales

- l'ordonnance n°2004-632 du 1° juillet 2004,
   le décret n°2006-504 du 03 mai 2006,
- le code rural notamment ses articles L.131-1, L 135-1 à L 135-12 et R 131-1, R 135.2 à R 135.9.

# COMMENT FONCTIONNE T'ELLE

## Une Assemblée Générale

L'assemblée générale des propriétaires est l'organe souverain de l'association, elle se réunit au moins tous les deux ans, elle désigne les membres du syndicats et délibère sur toutes les questions de fonctionnement et d'investissement, toutes les questions

#### Un Syndicat

d'offre, il désigne le président et le vice président et éventuellement Il comprend 4 ou 6 membres titulaires et autant de suppléants, il est un secrétaire, propriétaires, il assure, si nécessaire, le rôle de commission d'appel l'organe exécutit de l'association et représente l'ensemble des

# Un Président et un Vice-Président

propriétaires, les éleveurs, ils préparent les budgets, suivent Ils animent l'association et la représentent, ils assurent les relations avec l'Administration (notamment avec le préfet et le trésorier du projets d'aménagement, canton qui est le comptable de l'association), les élus, les

## Des Conventions de Pâturage

disposition, avec des conventions de pâturage, à des éleveurs, des agricole. permet, accessoirement, de soutenir des projets de toute nature éventuels : ainsi, l'existence d'une association foncière pastorale groupements pastoraux et Les terrains compris dans le périmètre de l'association sont mis à nécessaire d'autres utilisateurs



### Des Aides Spécifiques

Les associations foncières bénéficient d'aides publiques

- ronctionnement, au démarrage, pour couvrir les frais de constitution et faciliter le
- fonciers et des équipements pastoraux, des subventions couvrant 70% du montant des aménagement
- des prêts bonifiés pour faciliter la trésorerie si nécessaire.